

COMMISSION PARITAIRE INTERDEPARTEMENTALE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL ARDECHE-DROME

Compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2012

ETAIENT PRESENTS :

- M. François BERNERT (DIRECCTE Rhône-Alpes – Département Risques Professionnels),
- M. Olivier BOUVIER (DIRECCTE – inspection du travail, 3^{ème} section, Unité territoriale de l'Ardèche)
- Docteur CHARDON Claudine (service santé au travail MSA Ardèche Drôme Loire – site de Privas).
- M. Serge DEBARD (service santé au travail MSA Ardèche Drôme Loire – Site de Valence)
- Mme Monique EYNARD (DIRECCTE - section agricole de l'Unité territoriale de la Drôme)
- Mme Chantal GOUMA (FGTA FO)
- M. Christian JEAN (Entrepreneur des territoires Drôme-Ardèche)
- M. Dominique COURBIS (FDSEA 07)
- Mme Laure MICHEL (service santé au travail MSA Ardèche Drôme Loire – site de Privas)
- M. Daniel PLAINDOUX (CFTC)
- M. ROYER-MANOHA Jean-Noël (président du Comité de protection sociale des salariés - MSA Ardèche Drôme Loire)
- Mme Martine CHAMPION (DIRECCTE - section agricole de l'Unité territoriale de la Drôme)

ETAIENT EXCUSES :

- M. Gilles ESPIC (UNEP Rhône Alpes Auvergne).

Le Président M. JEAN remercie les participants et propose d'aborder le premier point de l'ordre du jour :

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2012

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté.

M. JEAN propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour :

II - ACCIDENTS GRAVES OU MORTELS

1) - Drôme

Mme EYNARD précise qu'elle n'a pas eu connaissance d'accident grave dans la Drôme.

2) - Ardèche

M. BOUVIER informe les membres de la commission de deux accidents graves.

1) Le premier accident a eu lieu fin juin 2012 dans une distillerie. La victime, un salarié, a été brûlée à plus de 45 %. L'intéressé effectuait le nettoyage de l'atelier dans un circuit fermé avec de l'eau très chaude. Il a ouvert une vanne dont le système anti-débordement était insuffisant. La Gendarmerie a effectué les premières investigations. M. BOUVIER indique que lors de son enquête il n'a pu rencontrer la victime qui est actuellement en soins dans un centre pour grands brûlés. L'enquête est en cours.

2) M. BOUVIER évoque un second accident du travail dont il a eu connaissance bien que la déclaration d'accident ne lui soit pas parvenue. Cet accident s'est produit sur la commune de Vaisseaux lors de la cueillette des châtaignes. La victime, un saisonnier travaillant chaque année sur l'exploitation, a dû faire une mauvaise manœuvre en déplaçant un tracteur attelé à une remorque. Il a paniqué et a sauté du tracteur. La remorque aurait heurté la victime provoquant des lésions au niveau de sa cage thoracique. Des investigations sont en cours.

3) Le Docteur CHARDON signale un accident mortel survenu le 17 octobre 2012 à Tournon. La victime était apprenti d'une entreprise paysagiste. Il rentrait en fin de journée à son domicile et circulait au moyen d'une petite moto. Il a été déséquilibré et a heurté l'arrière d'un camion. On attend les conclusions de l'enquête.

M. DEBARD évoque le problème des déclarations d'accident qui manquent de précisions et de clarté ; il signale que la MSA envisage d'effectuer une information visant à améliorer la description des accidents dans ces déclarations.

III - ACTUALITE LEGISLATIVE ET REGLEMENTAIRE

M. BERNERT expose les principaux textes parus depuis la dernière réunion (document en annexe).

- **Un arrêté du 27 septembre 2012 : le CEMAGREF devient d'IRSTEA** (Institut national de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture).
- **Une note de service du 26 novembre 2012 du Ministère de l'Agriculture définit le cadre dans lequel les travaux en hauteur dans les arbres peuvent être effectués.** Seul le certificat de spécialisation "Taille et Soins des arbres", permet cette pratique dans le cadre de la formation continue ou de l'apprentissage.
- **Un avenant du 29 juin 2012 à l'accord du 23 décembre 2008 sur les conditions de travail en agriculture définit une politique de prévention des risques liés à la pénibilité au travail.** Sur le risque chimique, ce texte souligne la nécessité de trouver des produits de substitution.

Cet accord prévoit par ailleurs, un assouplissement des règles de désignation des commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail. Les membres pourront être désignés parmi des retraités et des salariés membres de CHSCT.

M. BERNERT signale à ce propos que la CPHSCT des Alpes du Nord est opérationnelle. La question de l'intégration de la Loire au sein d'une CPHSCT doit être évoquée en Comité Technique régional de Prévention.

M. JEAN indique que les nouveaux produits mis sur le marché contiennent toujours une certaine nocivité.

M. ROYER-MANOHA lui répond qu'un produit de substitution doit annihiler toute nocivité.

M. COURBIS estime qu'il y a encore peu de nouveaux produits. Il cite à titre d'exemples d'évolution dans les traitements, la confusion sexuelle et le remplacement de certains produits toxiques par des enzymes moins nocifs.

M. JEAN fait remarquer qu'il faut 15 ans d'essai sur les produits avant leur mise sur le marché.

M. BERNERT précise que l'avenant du 29 juin 2012 fait état d'une baisse des accidents du travail. Toutefois, le critère de gravité reste préoccupant. Les sources de ces données proviennent d'un rapport de la Caisse Centrale de MSA de décembre 2011.

M. JEAN indique que les machines étant plus lourdes et plus sophistiquées, les accidents par voie de conséquence, sont plus graves.

M. COURBIS souligne les difficultés de la mise en œuvre de la fiche de prévention de la pénibilité. Il explique que les travaux d'une exploitation agricole varient au cours d'une même journée, ne serait-ce qu'en fonction de la météo.

➤ **Un décret du 15 novembre 2012 modifie la table des maladies professionnelles.**

M. PLAINDOUX témoigne de cas d'anciens salariés de l'entreprise qui l'emploie. Ceux-ci ont été exposés au risque chimique tout au long de leur parcours professionnel, et sont atteints aujourd'hui de la maladie de Parkinson. Il évoque également le problème de l'exposition des salariés appelés à travailler dans les serres peu de temps après les traitements phytosanitaires.

Le Docteur CHARDON indique qu'elle a eu connaissance de deux déclarations de la maladie de Parkinson effectuées par des retraités.

M. BOUVIER souligne l'intérêt de la tenue d'une fiche de prévention pour le suivi des salariés exposés.

Mme MICHEL précise que l'association des données recueillies par Phyt'Attitude et celles des déclarations de maladie professionnelle permettra d'avoir une lisibilité sur l'impact du risque chimique sur la santé des travailleurs.

➤ **Arrêté du 31 octobre 2012 sur l'organisation à l'échelon national de santé et de sécurité au travail en agriculture.**

M. ROYER-MANOHA indique que ce texte, qui est une traduction de la réforme de la santé au travail au niveau national, prévoit en outre, l'intégration d'un infirmier en qualité de conseiller technique.

M. DEBARD signale que la circulaire DGT n° 13 du ministère du travail du 9 novembre 2012 précise le rôle du salarié référent. Il ajoute que chaque entreprise doit désigner un salarié compétent en matière de santé et sécurité. Ce référent dispose des mêmes formations que les membres du CHSCT.

M. PLAINDOUX demande quel référent peut être désigné en l'absence de salarié permanent.

M. DEBARD précise qu'à défaut de salarié, un intervenant extérieur peut être désigné

M. BERNERT se propose de faire une note sur le référent en entreprise à annexer au procès-verbal.

IV - INFORMATIONS DIVERSES DES SERVICES DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DES MSA DE LA DROME ET DE L'ARDECHE

1) - Département de l'Ardèche

Mme MICHEL fait l'exposé des différentes actions réalisées ou en cours dans son département :

a) - Actions réalisées
Quatre formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) au LEGTA d'Aubenas et salariés d'ateliers réinsertion
Formations initiales et continues SSTa (sauveteur secouriste du travail en agriculture) dans les entreprises
Visites d'entreprises agricoles (dont certaines avec le médecin du travail)
Participations aux CHSCT des entreprises
Interventions dans les PPP – Nouveaux installés et leurs modules optionnels
Réalisation de dossier d'aides Financières Simplifiées Agricoles (AFSA)
Trois formations Manipulation / Contention des bovins à destination des élèves d'établissements scolaires agricoles et/ou de stagiaires de centres de formation
Diagnostic CO2 (St Marcel d'Ardèche)
Finalisation de 2 sessions Certificats Individuels
Intervention DUERP pour des exploitants du Sud Ardèche (1,5 jours)
Deux formations TMS à destination de stagiaires du secteur viticole du Pradel
Séminaire des dirigeants – Domaine du Golf à St Clair le 11 décembre 2012 :

Mme MICHEL signale que le séminaire du 11 décembre 2012 a accueilli 45 dirigeants d'entreprises de plus de 5 salariés. Dans un premier temps, une information a été faite sur l'actualité réglementaire et sur le référent "santé et sécurité". Des ateliers ont été réalisés sur les risques psychosociaux et les risques liés à la pénibilité. L'objectif de l'atelier sur la

pénibilité était de déterminer les moyens d'évaluer les risques, de fournir des outils permettant d'établir les seuils afin de réaliser les fiches de prévention. Des sites Internet tels que le site de l'INRS, le site "travaillez mieux.gouv.fr" définissent des seuils de pénibilité auxquels on peut se référer.

Au cours de cet atelier, une entreprise ayant réalisé une fiche de prévention a présenté sa méthodologie (à partir du document unique d'évaluation des risques) en indiquant les difficultés rencontrées, notamment pour définir les seuils d'exposition. L'entreprise a associé les salariés à cette démarche.

M. DEBARD souligne que trois coopératives fruitières se sont regroupées au sein d'une commission pour la réalisation de ces fiches.

M. COURBIS explique que pour les travaux de la taille de la vigne, la pénibilité est différente selon que l'on travaille sur des vignes sur échelas ou sur fils de fer.

b) - <u>Actions en cours ou en projet</u>
Formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
Formations initiales et continues SSTa (sauveteur secouriste du travail en agriculture) dans les entreprises
Visites d'entreprises agricoles (dont certaines avec le médecin du travail)
Participation aux CHSCT des entreprises
Interventions dans les PPP – Nouveaux installés et leurs modules optionnels
Réalisations de dossiers d'Aides Financières Simplifiées Agricoles (AFSA)
Formation Manipulation / Contention des bovins et ovins à destination des élèves d'établissements scolaires agricoles et/ou de stagiaires de centres de formation
Interventions ponctuelles dans les établissements scolaires agricoles
Formations TMS à destination de salariés – secteurs arboricole et viticole
Rencontre partenaires pour mise en place d'action concernant les vérifications générales Périodiques (VGP)
Diagnostic bruit

Concernant les vérifications générales périodiques, Mme MICHEL précise qu'une action pourrait être mise en place pour remédier aux difficultés de la mise en œuvre de ces vérifications (mauvaise connaissance des obligations réglementaires concernant le type de vérification et la périodicité) ainsi qu'aux difficultés liées au coût et à l'isolement des exploitants. Elle suggère notamment de réunir des exploitations autour d'une CUMA ou d'un service de remplacement.

2) - Département de la Drôme

M. DEBARD expose pour le département de la Drôme les actions réalisées, en cours ou en projet :

a) - <u>Actions réalisées</u>
Formations PRAP
Formations et recyclages SSTa dans les entreprises
Visites d'entreprises agricoles (dont certaines avec le médecin du travail)
Participations aux CHSCT des entreprises
Participation à la journée Ecophyto
Formation Prévention et DUERP en collaboration avec le service de remplacement
Dossier AFSA
Interventions dans les modules "SST" des PPP – Nouveaux installés
Réalisation d'un film sur la problématique des attaques du loup et ses conséquences sur les éleveurs
Réalisation d'une plaquette d'information sur la problématique des attaques du loup et ses conséquences sur les éleveurs
Diagnostic CO2 en cave de vinification (coop. + particulière)
Suivi des contrats de prévention en cours
Interventions ponctuelles dans les établissements scolaires agricoles
Mesures de vibrations
Séminaire SST

b) - <u>Actions en cours ou en projet</u>
Formations PRAP
Formations et recyclages SSTa dans les entreprises
Visites d'entreprises agricoles (dont certaines avec le médecin du travail)
Participations aux CHSCT des entreprises
Interventions ponctuelles SST dans les formations Certificats individuels – partenariat Chambre d'Agriculture, CFPPA
Interventions dans les modules "emploi" des PPP – Nouveaux installés
Interventions dans les modules "SST" des PPP – Nouveaux installés
Suivi des contrats de prévention en cours
Mise en place d'un contrat de prévention
Interventions dans des modules de formation TMS en pépinières viticoles
Réalisation de dossiers AFSA
Interventions ponctuelles dans les établissements scolaires agricoles
Formation "Risques phytosanitaires"
Formation "Prévention et Document Unique d'Evaluation des Risques (DUERP)" en collaboration avec le Service de remplacement
Mesures de vibration en entreprises
Groupe de travail sur les risques psychosociaux en entreprise
Groupe de travail sur les fiches de pénibilité en coopératives de fruits.

M. PLAINDOUX signale que la MSA est intervenue dans son entreprise dans le cadre de la réalisation de la fiche sur la pénibilité. Le risque de vibration, facteur de pénibilité, a mis en avant la question du réglage des sièges des chariots automoteurs qui n'était jamais effectué.

V - QUESTIONS DIVERSES

1) Rencontre avec les forestiers

M. JEAN fait état de la visite effectuée chez un entrepreneur de travaux forestiers à Chatuzange le Goubet le 15 novembre 2012. Sept personnes dont deux stagiaires étaient occupées à l'abattage de peupliers. Les membres de la commission ont observé leur façon de travailler et les ont informées sur les nouvelles consignes de sécurité. Ils ont constaté que les entrepreneurs de travaux forestiers ne portaient pas tous des équipements de protection individuelle ; certains ont évoqué la gêne du port du casque.

M. JEAN projette de faire une réunion d'information en partenariat avec la MSA et la DIRECCTE sur la réglementation au sein du Centre de Formation Professionnelle Forestière.

2) Article de presse sur la pénibilité

M. BERNERT présente aux membres de la commission l'article élaboré avec les conseillers de prévention de la MSA sur la pénibilité.

3) Calendrier des réunions

Les dates de réunions pour l'année 2013 sont fixées comme suit:

Vendredi 15 mars 2012 à 9 h 30 (Valence)
Vendredi 14 juin 2012 à 9 h 30 (Privas)
Vendredi 6 septembre 2012 à 9 h 30 (Valence)
Vendredi 6 décembre 2012 à 9 h 30 (Privas)

M. JEAN remercie les membres de la commission et clôt la séance à 11 h 45.

PJ : Actualités réglementaires
Article sur la pénibilité au travail
Note sur le référent en entreprise